RAPPORT DU REV. PERE E GENDREAU, O. M. I,

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ DE COLONISATION DU LAC TÉMISCAMING

—

Aux directeurs et membres de la société.

Messieurs,

De bonne heure le printemps dernier, il a été décidé que j'irais faire une nouvelle exploration des Cantons Guigues et Duhamel, que j'avais déjà visités, il y a deux ans, et que nous avons depuis obtenus comme terrain réservé aux colons de notre société.

Je devais visiter les colons déjà établis sur nos réserves et choisir les lots sur lesquels nous voulions commencer les défrichements pour les membres de la société.

Depuis qu'il est question du Témiskaming M. A. E. Guay, notaire, de St Jérôme, m'avait écrit à plusieurs reprises, demandant des informations sur ce pays et manifestant le désir de m'accompagner lorsque je visiterais ces Cantons.

Aussi lorsque mes occupations me permirent d'entreprendre ce voyage, je n'eus qu'à fixer l'heure du départ et M. le notaire, ainsi que deux autres explorateurs, m'attendaient à la station du chemin de fer le 29 juin dernier, et immédiatement nous nous mîmes en route pour Mattawan où nous arrivâmes le même soir.

Le Rév. Père Poitras, un de nos plus zélés et utiles directeurs, se chargea d'organiser l'expédition et le lendemain après-midi (30 juin) au nombre de sept nous montions dans notre frêle embarcation, puis vogue la galère du côté de Témiskaming.

Je ne décrirai pas ce voyage qui ressemble un peu à celui de M. Laperrière tel que raconté dans cette brochure ; j'ajouterai seulement que M. Laperrière et ses compagnons n'ont pas reçu comme nous la charmante visite des maringouins, brûlots, mouches, etc., etc., qui n'ont cessé de nous tenir compagnie tout le temps de notre voyage. Pour nous consoler de ce terrible fléau nous répétions le mot d'une bonne femme de Témiscaming sur le sort de laquelle je m'apitoyais en la voyant si maltraitée par les mouches : "C'est vrai, dit-elle, mais ça n'a qu'un temps" et nous étions dans le temps des mouches.

Après une navigation assez pénible, où, la plupart du temps, nous avons nagé entre deux eaux, l'eau du lac et l'eau du ciel, nouus arrivons à Témiscaming. Naturellement nous allons à la maison de tout le monde, c'est-à-dire à la résidence des RR. PP. Oblats. Ce n'est pas à moi de faire l'éloge de ces braves missionnaires, de ces dévoués Frères Convers, de ces charitables Sœurs Grises, qui depuis plus de vingt ans se font tout à tous et tiennent table ouverte à tous les voyageurs, traitant bien les corps pour attirer les âmes, mais Monsieur le notaire trouverait mon rapport incomplet, si je ne me faisais pas l'interprète de son admiration pour la cordiale hospitalité qui nous a été offerte tout le temps de notre voyage.

Nous étions attendus depuis longtemps, aussi tout était prêt pour commencer notre exploration le lendemain matin de notre arrivée. M. l'arpenteur Dumais venait de terminer l'arpentage du canton Duhamel et nous attendait pour nous piloter dans tous les coins du canton qu'il connaissait comme son *Pater*. Nous prenons note de tous les lots propres à la culture, nous traçons, sur la carte, la conformation des monticules qui ne sont qu'une masse de rochers incultes, où les bleuets seul ont droit de *cité*, nous visitons les colons. Enfin, après trois jours de marche, nous compilons nos notes, nous coordonnons nos statistiques recueillies de la bouche des colons, et aujourd'hui je suis heureux, très-heureux, de vous communiquer les détails et les chiffres ci-dessous dant je puis garantir l'exactitude.

Notre exploration s'est bornée au canton Duhamel. Ce canton et les îles qui l'avoisinent forment une superficie de 10 milles de longueur par 7 milles de profondeur, soit à peu près 50,000 acres de terre.

De ce chiffre il faut retrancher à peu près 12,000 acres comme impropre à la charrue à cause des montagnes, des lacs et des rivières, laissant 38,000 acres de terre de première qualité, sans une seule roche ni une côte, où un cheval ne pourrait pas monter 1500 à 2000 livres pesant.

Il n'y a pas de chaînes de montapnes dans ce canton, ce sont plutôt de petites montagnes de rochers, presque rondes, toutes séparées les unes des autres par de riches valleés dans lesquelles vous marchez pendant des milles sans pouvoir trouver une seule roche. Il sera très-facile de faire des chemins dans toutes les directions et cela sans avoir à gravir une seule côte. Quant à la qualité du sol, M. Dumais, qui vient de passer trois ans à arpenter les vastes prairies du Nord Ouest, est absolument de la même opinion que M. Armtrong, agent d'immigration du Pacifique et qui a visité nos cantons en compagnie de M. Laperrière.

Tous deux, après avoir visité le Nord-Ouest et Témiskaming s'accordent à dire que c'est la même qualité de terre, la même richesse de sol. Un des nouveaux colons, pour me prouver l'excellence de sa terre, en prit une poignée qu'il serra dans sa main en disant : "Voyez, mon Père, terre qui pelote rend du blé qui minote."

En effet, cette terre grise et noire naturellement si friable, et qui repose sur une couche de glaise bleue, conserve facilement l'empreinte de la main comme du mastic amolli.

Voici maintenant le résumé des informations prises par M. l'arpenteur Dumais et moi, et le tableau comparatif de ce qu'il y avait dans le canton Duhamel en 1875, 1882 et 1885 :

	1875		1882		1885	
Acres en culture	10	15	130	144	850	1097
Acres en prairie	5		14		247	
Minots de semence	16		101		1131	
Bâtisses construites	6		24		67	
Lots avec défrichements	3		18		70	
Familles résidentes	3		11		37	

Je ne parle pas des jeunes gens, qui à l'heure qu'il est, sont à faire des défrichements sur leurs lots, à bâtir de petites maisons, à préparer un nid pour une compagne fidèle qui viendra avant longtemps faire leur bonheur.

Ces chiffres, dont je puis garantir l'exactitude, parlent d'eux-mêmes et n'ont pas besoin de commentaires. Cependant, malgré ce beau succès je dois vous avouer que j'ai été loin de forcer la note pour encourager les colons à se rendre immédiatement. J'ai voulu d'abord faire disparaître les deux grands abstacles qui s'opposent à notre colonisation : 1o manque de communications excepté les canots et les portages ; 2o manque de ligne régulière de transport.

En lisant la narration de M. Laperrière, tout le monde comprendra la difficulté pour arriver à cette terre promise. Pour obvier à cet inconvénient, le Rév. Père Paradis, alors missionnaire à Témiskaming et le premier qui ait attiré l'attention du public sur la richesse de ce pays, avait suggéré le plan de faire construire une digue qui en noyant le Long Sault donnerait une navigation par bateau à vapeur d'au moins 125 milles de longueur sans interruption. Mais dans les circonstances actuelles, le gouvernement n'a pas cru devoir entreprendre ces travaux, dont le coût, d'après les estimés de M l'ingénieur Guérin, s'élèverait à près de deux millions de piastres.

C'est alors que notre bureau de direction a suggéré le plan de faire construire un chemin à lisse (tramway) sur tout le parcours du Long Sault (7 milles de longueur), puis de mettre un bateau à vapeur sur le lac Témiskaming et un autre sur le lac des sept lieues. Ce dernier plan a été accepté et je suis heureux de vous annoncer que l'honorable ministre des chemins de fer (mon ami personnel), secondé par sir Hector Langevin, le puissant appui de toute entreprise canadienne-française, a fait voter par les Chambres fédérales un subside de $25,000 pour nous aider à construire un chemin à lisse près du Long Sault. L'honorable J. J. Ross, Premier de Québec, m'avait déjà accordé une somme de $2,000 pour commencer les travaux de ce chemin, et je ne doute pas que l'octroi de terrain que je viens de lui demander pour nous aider à terminer ces travaux, ne reçoive une réponse favorable. Ainsi le succès nous parait assuré, et nous sommes convaincus qu'avant un an, nous aurons entre Mattawan et Témiskaming une ligne régulière de transport par navigation et par chemin de fer qui nous permettra de faire le trajet en une journée.

Voilà donc le premier obstacle surmonté. Quant au second, il vous a déjà été annoncé dans cette brochure, que sur notre demande spéciale, l'honorable Maître Général des Postes a bien voulu établir une ligne régulière et directe de la malle, qui partira de Mattawan tous les mardis matin pour arriver à Témiskaming le mercredi soir. Sur notre recommandation, ce contrat a été accordé à M. Smith, de Mattawan, qui s'engage à transporter nos colons pour la somme de $3 chacun.

Il n'y a donc plus rien qui s'oppose au succès de notre société de colonisation. Nous avons 1o un sol très fertile comparable aux prairies du Nord-Ouest ; 2o terre facile à défricher. M. Larouche, de Chicoutimi, arrivé à Témiskaming le 4 juin dernier, a eu le temps de défricher, sans laisser une souche, 6 acres de terre et ensemencer 10 minots de grain. Je visitais son lot le 6 juillet dernier et le grain avait une belle apparence. 3o climat favorable. Nous ne remarquons pas de différence notable entre Ottawa et Témiskaming. Le 6 juillet, nous avions des bleuets murs et des patates nouvelles bonnes à manger. 4e communication facile et économique. D'Ottawa à Témiskaming, le prix de passage sera de $5.50. 5o marché excellent pour la vente de nos produits. Les nombreux chantiers de bois qui se font à quelques milles en arrière, offrent aux colons un excellent marché pour ses produits et un travail rémunérateur pendant la saison de l'hiver.

J'oubliais de mentionner la visite que nous avons faite à la mine d'argent de M. Wright, située partie dans le canton Guigues, partie dans le canton Duhamel, au centre de nos terrains.

Ce monsieur qui a déjà dépensé $25,000 pour l'installation de machines très puissantes pour l'exploitation de sa mine m'a permis d'apporter quelques spécimens de cette mine, qui ont été analysés par le R. P. Marsan, notre professeur de minéralogie et de chimie, et déclarés indices d'une mine riche en argent et en plomb.

Telles sont, messieurs, les quelques remarques et appréciations qui me sont suggérées par ce dernier voyage. Je puis ajouter que M. le notaire Guay et M. l'arpenteur Dumais partagent mes impressions et mes appréciations.

Collège d'Ottawa, 17 juillet, 1885

P. E. GENDREAU, O. M. I.,
Prés. S. C. L. T.

Madame Thomas Byfield
née DUMOUCHEL,
147 Rue Sparks Ottawa.

Modes Parisiennes, dernier goût, grande variété de chapeaux d'été. Notre assortiment qui vient d'arriver et des plus complets.

Dame Thomas Byfield.

3 juin 1a

LE MONDE ET LA VILLE

Les matinées du patinoir Royal sont fort fréquentées par les dames d'Ottawa à l'heure qu'il est.

Grandes courses, demain, sur le "Dominion Park," chemin de Montréal, à 2 hrs p. m.

Un grand nombre de barges chargées de bois ont remonté le canal Rideau hier.

Les Mets se livrent à des exercices journaliers à l'heure qu'il est, et se préparent à conquérir de nouveaux lauriers.

On a pris un maskinongé de 23 livres dans la rivière Rideau, en amont du pont Billing, lundi. Avis aux amants de la pêche.

M. Wm. McCullock, père de M. G. W. McCullock, commerçant de charbon en cette ville, est décédé à Brockville, hier, à l'âge de 65 ans.

Le nombre des ouvriers, employés à reconstruire le pont St Patrice, vient d'être augmenté et les travaux vont marcher rondement.

Un train de vingt deux chars, dont la cargaison est destinée au commerce européen, a passé à la gare Union hier.

Le R. Père Corkery, curé de l'église St Michel, à Huntly, est arrivé à Ottawa pour prendre part à la retraite ecclésiastique qui a lieu au Collège St Joseph.

La grande vente à sacrifices chez Thériault et Laflamme commencera jeudi le 6 courant. Il va s'accomplir des transactions qui n'ont jamais été agalées en cette ville.

Grandes courses, demain, sur le "Dominion Park," chemin de Montréal, à 2 hrs p. m.

T. W. Steed réclame le titre de champion des patineurs de cette ville, vu que Brunnell n'a pas voulu accepter son défi pour une course de 5 milles.

Les cultivateurs des environs d'Ottawa rapportent que le vent et la pluie ont abattu des champs entiers de grain ces jours passés. Les dommages vont être considérables.

Les membres du club St Hubert doivent quitter la capitale samedi pour se rendre à Vaudreuil où ils prendront part à un concours de tir le jour suivant.

Un jeune anglais du nom de George Alcroft a été logé à la station de police hier matin pour avoir trop fait la cour à la *diva* bouteille. La loi Scott est décidément en baisse dans notre ville.

Notre jeune ami M. Bureau, et M. Deslauriers, du service civil, ont fait une pêche merveilleuse dans la partie supérieure du canal Rideau, ces jours dernier. Ils ont rapporté 84 pièces de poisson d'une expédition de deux jours.

Le pèlerinage à Ste Anne de Beaupré que les RR. Pères Oblats de Hull sont à organiser aura lieu le 10 courant. Que l'on se hâte d'acheter des billets de passage, car l'on pourrait fort bien ne pas pouvoir s'en procurer les derniers jours.

C'est ce soir que l'on joue "Better than Gold" au Grand Opéra. Les bénéfices de la soirée doivent revenir au gérant de l'établissement, M. Stevenson, et nous ne saurions trop encourager nos lecteurs à se rendre à cette représentation qui promet d'ailleurs d'être fort intéressante Les frères Gorman exécuteront dans les entr'actes leurs pas de danse les plus renommés.

Le cheval de Poundmaker est actuellement, dans la capitale, la propriété du Dr Horsey, qui s'en sert pour aller porter soulagement et guérison à ses malades. Or, l'ancienne monture du chef indien n'est pas la première bête venue, et pendant que le docteur visitait l'un de ses patients, l'un de ces derniers matins, il entendit tout-à coup un grand vacarme sur la galerie de la maison et étant sorti il aperçut son cheval qui se préparait tranquillement à entrer dans la salle à diner par la fenêtre.

Le comité de célébration de la fête du 1er juillet a tenu hier soir sa dernière assemblée. Le rapport du trésorier constate que toutes dépenses payées l'on se trouve avec une balance de 775.71 en banque. Ce résultat ne s'est jamais produit avant ce jour et fait hautement l'éloge de la générosité des citoyens d'Ottawa.

Voici les gros chiffres des recettes et des dépenses :

Recettes totales	$2,851.83
Dépenses do	2,076.22
Balance en banque	$775.61

L'excursion annuelle d'Ottawa à Montréal, Québec, Chicoutimi, etc., aura lieu le 14 août courant, par le chemin de fer du Pacifique. Les excursionnistes quitteront Ottawa par le train régulier de 8.20 du matin. A Montréal ils prendront le bateau "Montréal," de la Compagnie du Richelieu, et à Québec ils s'embarqueront à bord d'un autre steamer. Prix : Montréal et retour, $2.50 ; Québec et retour, $5.00 ; Chicoutimi et retour, $12 50. Des billets pour la Malbaie, la Rivière du Loup, Cacouna, Tadousac, etc, seront vendus à prix réduits. On prendra des passagers à Hull, Buckingham, Thurso, Papineauville, Montebello et Calumet aux mêmes prix. Les billets pour Québec et Chicoutimi seront bons pour quinze jours. Pour plus de détails et pour se procurer des billets, s'adresser à M. Chas. Desjardins, block de l'hôtel Russell.

COUR DE POLICE

[Présidence des échevins Desjardins et Durocher.]

Ottawa, 5 août.

David Murphy, assaut sur sa femme, $3 d'amende et $2 de frais.

Marv Caldwell, vol, cause remise à vendredi.

Ed Puise, vol chez P. C. Auclair, subira son procès devant les prochaines Assises Criminelles.

George Alcroft, ivresse, $3 d'amende et $2 de frais.

AVIS

Toutes les annonces coûtant une piastre et moins se paient comptant Avis aux intéressés.

AMELIORATIONS LOCALES

CONSTRUCTION d'égouts à tuyaux en glaise vitrifiés dans les rues sous-mentionnées, dans le quartier Wellington, en la ville d'Ottawa.

Avis est par le présent donné que le Conseil-de-Ville d'Ottawa va passer, conformément aux provisions de l'Acte Municipal Consolidé, des règlements pour la construction d'égouts à tuyaux en glaise vitrifiés ayant les dimensions suivantes et dans les rues ci-après désignées :—

"Un égout à tuyaux en glaise vitrifiés de quinze pouces, au côté sud de la rue Wellington, à partir du lot No. 17 jusqu'au côté sud-Ouest de la rue Queen ouest ;" les dits règlements pourvoieront aussi à répartir et prélever le coût de ces travaux sur la propriété réelle qui doit en bénéficier, à condition cependant que la majorité des propriétaires de tels biens-fonds, représentant au moins la moitié de leur valeur totale, ne présentent des requêtes contre telle répartition au Conseil-de-Ville d'Ottawa dans l'intervalle d'un mois à compter de la dernière publication de cet avis, soit du onze Août, A. D. 1885.

Ottawa, 28 juillet 1885.

W. P. LETT, Greffier de la Cité.

AMELIORATIONS LOCALES

CONSTRUCTION d'égouts en tuyaux en glaise vitrifiés et en brique dans les rues sous-mentionnées, dans le quartier Wellington, en la Cité d'Ottawa.

Avis est par le présent donnée que le Conseil-de-Ville d'Ottawa va passer, conformément aux provisions de l'Acte Municipal Consolidé, des règlements pour la construction d'égouts à tuyaux en glaise vitrifiés, ayant les dimensions suivantes et dans les rues ci-après désignées :—

De la rue Robert, viâ les rues Lane et Lewis, jusqu'à la rue Bank, 3 pieds par 2-6 en brique.

Dans la rue Bank, entre les rues Lewis et Florence, 2 pieds 2 pouces par 2 pieds en brique.

Dans la rue Florence, entre les rues Bank et Kent, 2 pieds 2 pouces par 2 pieds en brique.

Dans la rue Macdonald,	entre les rues	Anne et McLaren	tuyaux en glaise	12	pcs.
" Robert,	"	Anne et Lewis,	" "	9	"
" Cartier,	"	Anne et McLaren	" "	12	"
" Elgin,	"	Anne et Gilmour,	" "	12	"
" Metcalfe,	"	Anne et Gilmour,	" "	12	"
" Bank,	"	Anne et Florence,	" "	9	"
" Bank,	"	Lewis et Gilmour,	" "	12	"
" Gilmour,	"	Kent et Robert	" "	9	"
" Skead,	"	Kent et Bank,	" "	9	"
" Lewis,	"	Cartier et Robert	" "	9	"
" Charles et McDougal,		Bank et Kent,	" "	12&9	"
" Frank et Lochiel	"	Bank et Elgin,	" "	12&9	"
" Charles,	"	Lot 50 et Robert,	" "	9	"
" Frank,	"	Lot 50 et Robert,	" "	9	"
" Anne,	"	Kent et Robert,	" "	9	"

les dits règlements pourvoieront aussi à répartir et prélever le coût de ces travaux sur la propriété réelle qui doit en bénéficier, à condition cependant que la majorité des propriétaires de tels biens-fonds, représentant au moins la moitié de leur valeur totale, ne présentent des requêtes contre telle répartition au Conseil-de-Ville d'Ottawa dans l'intervalle d'un mois à compter de la dernière publication de cet avis, soit du onze août A.D. 1885.

Ottawa, 28 Juillet 1885. W. P. LETT, Greffier de la Cité.

AMELIORATIONS LOCALES

TROTTOIRS

Dans le quartier By, en la Cité d'Ottawa

AVIS est par le présent donné que le Conseil-de-Ville d'Ottawa va passer, conformément aux provisions de l'Acte Municipal Consolidé, des règlements pour la construction de trottoirs ayant les dimensions suivantes et dans les diverses rues ci-après désignées :—

Du côté nord de la rue George, entre les rues William et Cumberland, transversal, 3 pouces, 10 pieds.

Du côté sud de la rue York, entre les rues Sussex et Cumberland, transversal, 3 pouces, 10 pieds.

Du côté nord de la rue York, entre les rues Sussex et King, transversal, 3 pouces, 10 pieds.

Du côté sud de la rue Clarence, entre les rues Sussex et Dalhousie, transversal, 3 pouces, 8 pieds.

Du côté nord de la rue Clarence, entre les rues Sussex et King, transversal, 3 pouces, 8 pieds.

Du côté sud de la rue Murray, entre les rues Sussex et King, transversal, 3 pouces, 8 pieds.

Du côté nord de la rue Murray, entre les rues Sussex et King, transversal, 3 pouces, 8 pieds.

Du côté nord de la rue St. Patrice, entre les rues Sussex et King, transversal, 3 pouces, 8 pieds.

Du côté ouest de la rue Sussex, depuis le lot F. jusqu'à la rue St Patrice, transversal, 3 pouces, 10 pieds.

Du côté ouest de la rue Dalhousie, depuis la rue George jusqu'à la rue St. Patrice, transversal, 3 pouces, 8 pieds.

Du côté est de la rue Dalhousie, depuis la rue George jusqu'à la rue St. Patrice, transversal, 3 pouces, 8 pieds.

Du côté ouest de la rue Cumberland, depuis la rue George jusqu'à la rue St. Patrice, transversal, 3 pouces, 8 pieds.

Du côté est de la rue Cumberland, depuis la rue George jusqu'à la rue St. Patrice, transversal, 3 pouces, 8 pieds. (Le coût d'un trottoir de 2 pouces d'épaisseur, de 40 pouces de largeur, et les frais de remplissage qui s'en suivent, seront supportés par la Corporation dans chaque cas.)

Les dits règlements pourvoieront aussi à répartir et prélever le coût de ces travaux sur la propriété réelle qui doit en bénéficier, à condition cependant que la majorité des propriétaires de tels biens-fonds, représentant au moins la moitié de leur valeur totale, ne présentent des requêtes contre telle répartition au Conseil-de-Ville d'Ottawa dans l'intervalle d'un mois à compter de la dernière publication de cet avis, soit du onze Août, A. D. 1885.

Ottawa, 28 juillet 1885. W. P. LETT, Greffier de la Cité.

Ameliorations Locales

TROTTOIRS

Dans le Quartier Wellington, en la Cité d'Ottawa.

AVIS est par le présent donné que le Conseil de ville d'Ottawa va passer, conformément aux provisions de l'Acte Municipal Consolidé, des règlements pour la construction de trottoirs ayant les dimensions suivantes et dans les diverses rues ci-après désignées :—

Du côté sud de la rue Wellington, entre les rues Bank et Bay, transversal, 10 pieds, 3 pouces.

Du côté sud de la rue Wellington, de la rue Bay à celle des Commissaires, transversal, 8 pieds, 3 pouces.

Du côté nord de la rue Sparks, de la rue Elgin à la rue Lyon, transversal, 10 pieds, 3 pouces.

Du côté sud de la rue Sparks, de la rue Elgin à la rue Bay, transversal, 10 pieds, 3 pouces.

Du côté nord de la rue Queen, du Canal à la rue Kent, transversal, 8 pieds, 3 pouces.

Du côté sud de la rue Queen, de la rue Elgin à la rue Lyon, transversal, 8 pieds, 3 pouces.

Du côté est de la rue Metcalfe, de la rue Queen à la rue Albert, transversal, 8 pieds, 3 pouces.

Du côté ouest de la rue Metcalfe, de la rue Queen à la rue Albert, transversal, 8 pieds, 3 pouces.

Du côté est de la rue O'Connor, de la rue Wellington à la rue Maria, transversal, 8 pieds 3 pouces.

Du côté ouest de la rue O'Connor, de la rue Wellington à la rue Maria, transversal, 8 pieds, 3 pouces.

Du côté est de la rue Bank, de la rue Wellington à la rue Cooper, transversal, 8 pieds, 3 pouces.

Du côté ouest de la rue Bank, de la rue Wellington à la rue Cooper, transversal, 8 pieds, 3 pouces.

Du côté est de la rue Kent, de la rue Wellington à la rue Lisgar, transversal, 8 pieds, 3 pouces

Du côté ouest de la rue Kent, de la rue Wellington à la rue Lisgar, transversal, 8 pieds, 3 pouces

Du côté ouest de la rue Lyon, de la rue Sparks à la rue Queen, transversal, 8 pieds, 3 pouces.

Du côté ouest de la rue Bay, de la rue Wellington à la rue Queen, transversal, 8 pieds, 3 pouces.

Du côté nord de la rue Gloucester, de la rue Elgin à la rue O'Connor, transversal, 8 pieds, 3 pouces.

Du côté sud de la rue Gloucester, de la rue Elgin à la rue Metcalfe, transversal, 8 pieds, 3 pouces.

Du côté sud de la rue Nepean, de la rue Elgin à la rue O'Connor, transversal, 8 pieds, 3 pouces.

Du côté nord de la rue Lisgar, de la rue du Canal à la rue Bay, transversal, 8 pieds, 3 pouces.

Le coût d'un trottoir de 2 pouces d'épaisseur, de 40 pouces de largeur et les frais de remplissage qui s'en suivent seront supportés par la corporation dans chaque cas. Les dits règlements pourvoieront aussi à répartir et prélever le coût de ces travaux sur la propriété réelle qui doit en bénéficier, à condition cependant que la majorité des propriétaires de tels-biens-fonds représentant au moins la moitié de leur valeur totale, ne présentent des requêtes contre telle répartition au Conseil-de-Ville d'Ottawa dans l'intervalle d'un mois à compter de la dernière publication de cet avis, soit du onze Août A. D. 1885.

Ottawa, 28 juillet 1885. W. P. LETT, Greffier de la Cité.